

*Au Conseil communal
de et à
1424 Champagne*

Préavis municipal n° 6 (26)

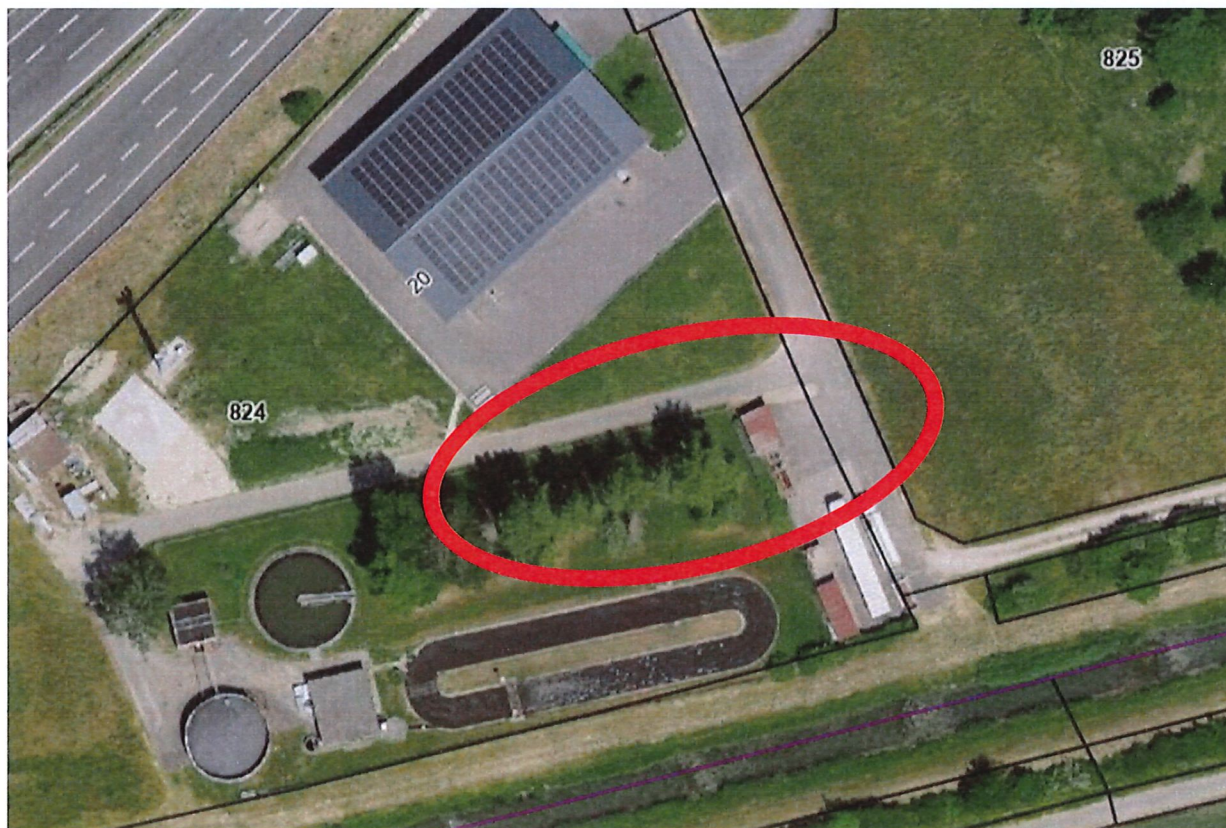
Municipal responsable : J-D Tharin

**Demande d'adoption d'un crédit
pour l'étude d'aménagement de places de stationnement longue durée**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

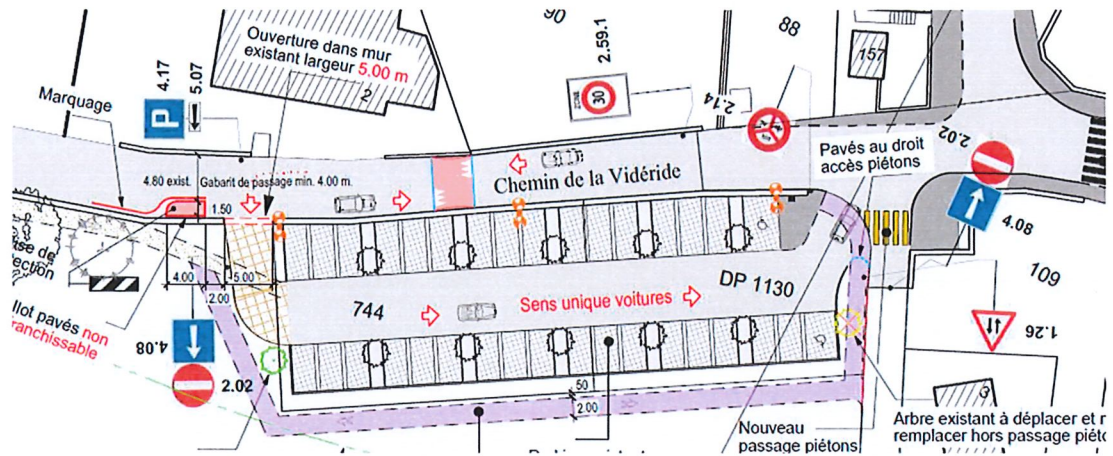
1. PRÉAMBULE

Le présent préavis a pour but de solliciter l'adoption d'un crédit destiné à financer une étude d'aménagement de places de stationnement longue durée, par exemple pour camping-cars, bateaux, remorques, ... Le secteur envisagé se situe sur la parcelle 824, entre le bassin de décantation de la STEP et la déchetterie.



L'objectif de cette étude est de créer un espace dédié permettant d'accueillir durablement des

Véhicules d'une part et de libérer les places de stationnement situées à Derrière-ville, sur les parcelles 744 et DP 1130 d'autre part. En effet, ces emplacements devront être dégagés des véhicules lourds ou encombrants, afin de permettre, dans des conditions idéales, l'utilisation du site comme dépose minute pour les élèves du futur complexe scolaire et sportif.



2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Avant-Projet

1. Collecte des contraintes
2. Etablissement de variantes d'implantation
3. Simulation de girations
4. Etablissement d'esquisses
5. Echanges avec le maître de l'ouvrage

Relevé topographique

1. Coordination
2. Relevés des points caractéristiques du terrain naturel
3. Relevés de tous les éléments utiles au projet (chemins, regards, arbres, etc...)
4. Établissement d'un modèle numérique du terrain comme
5. Base de projet indiquant tous les éléments relevés

Phase 32 : Projet de l'ouvrage

1. Visite de terrain, coordination avec le Maître d'Ouvrage
2. Dimensionnement géométrique des places (normes routières)
3. Dimensionnement de la structure des places
4. Dessin d'un plan de situation génie civil et d'une coupe-type

Phase 33 : Demande d'autorisation (admis procédure LATC)

1. Élaboration et livraison d'un dossier d'enquête complet comprenant :
 - Rapport technique
 - Plan de géomètre
 - Formulaire
2. Traitement des oppositions

Phase 41 : Appel d'offres

1. Calcul d'avant-métrés
2. Établissement d'une série de prix
3. Établissement de conditions générales et particulières
4. Demande d'offre en gré à gré comparatif

3. COÛTS

Le montant estimatif de ces travaux se compose de :

Avant-projet	CHF	2'500.00
Relevé topographique	CHF	1'000.00
Phase 32 : Projet de l'ouvrage	CHF	3'100.00
Phase 33 : Demande d'autorisation (admis procédure LATC)	CHF	1'600.00
Phase 41 : Appel d'offres	CHF	2'600.00
Divers et imprévus	CHF	1'500.00
Total HT	CHF	12'300.00
TVA 8,1%	CHF	996.30
Total TTC	CHF	13'296.30

4. Aspects financiers

La dépense sera imputée au compte d'investissement n° 161510.529115.

Conformément à la nouvelle réglementation MCH2, l'investissement sera amorti linéairement sur une durée de 10 ans, dès la fin de l'étude.

Sur la base d'un investissement de CHF 13'296.30, la charge annuelle d'amortissement s'élèvera ainsi à environ CHF 1'330.-.

Monsieur Jean-Daniel Tharin, Municipal, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

5. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la Municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°6 (26),
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

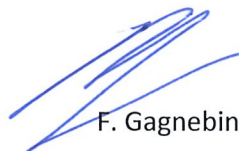
- **d'accorder** à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 13'296.30 destiné à l'étude d'aménagement de places de stationnement longue durée
- **d'autoriser** la Municipalité à financer ce crédit par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par voie d'emprunt.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 août 2026.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :


F. Gagnebin



la secrétaire :


L. Tor Hug

